La Minerve

Le Minervois

Mot du maire

Bulletin municipal MAI 2018

Sondage / Consultation publique

Vous souhaitez sans doute avoir un aperçu des résultats du dernier sondage? En voici donc quelques-uns.

DEGRÉ DE SATISFACTION (très satisfaits & satisfaits) : commerçants 97% administration municipale 89% urbanisme 85% travaux publics 91% chemins été 89% chemins hiver 93%.

NOS PLANS D'EAU (favorable…) : à un code d'éthique pour proprios de bateaux 81% à la création d'une patrouille municipale 66% à un accès limité sur lac pollué 78% à devenir membre de l'association du lac 66%.

INTÉRÊT GÉNÉRAL (en faveur…) : de la reconnaissance de la persévérance scolaire 95% de la résidence pour aînés 83% de l'embellissement du centre villageois 83% d'un spectacle majeur 68% de la culture et des arts 75%.

AUTRES SERVICES OU ACTIVITÉS : Internet haute vitesse, cellulaire, comptoir pharmaceutique, piste cyclable, restaurant salle à manger, piste de ski de fond en terrain plat (sur lac), gym, sentiers pédestres.

PROJET DE CONDOS HÔTEL : 12 personnes disent vouloir acheter une unité de condo et une personne déclare vouloir en acheter plusieurs.

HABITATIONS POUR AÎNÉS : 6 personnes emménageraient immédiatement, 23 emménageraient éventuellement, 45 désirent en savoir plus, 13 déclarent connaître quelqu'un prêt à emménager comme chaque année, un rapport complet sera produit et distribué fin juin début juillet. Merci pour votre participation!

Protection des lacs et rivières de La Minerve

Toujours dans le but de protéger nos plans d'eau, en regard du règlement numéro 663 obligeant, notamment, le lavage des embarcations et avec l'intention d'empêcher la propagation des plantes nuisibles, nous assisterons, dès ce printemps, au retour des vignettes devant être apposées sur toute embarcation.

Avant toute mise à l'eau d'une embarcation, le propriétaire de celle-ci devra se procurer une vignette en présentant une demande à cet effet à l'hôtel de ville de La Minerve. Afin d'obtenir la clé d'une descente à bateaux, celui-ci devra fournir une preuve de lavage en plus de remplir le formulaire requis.

Quiconque contreviendra à l'une quelconque des dispositions du règlement 663 commettra une infraction et sera passible d'une amende minimale de 300$ pour une première infraction, 500$ pour une deuxième, 1,000$ pour une troisième et 2,000$ pour la suivante.

Une patrouille navale devrait également faire son apparition, toujours dans le but de faire respecter la réglementation. Tel que spécifié dans le mot du maire d'avril 2018, nous en sommes rendus là! Nous nous devons de protéger ce précieux patrimoine, et ce, coûte que coûte! Nous demandons donc la collaboration de tout un chacun.

Une plage pour les Minervois

Depuis bon nombre d'années déjà, les gens de chez nous, particulièrement ceux qui ne résident pas en bordure d'un plan d'eau, souhaitaient le rétablissement d'un endroit dédié à la baignade. Ce sera donc chose faite! En effet, dès le début de juillet, une plage verra le jour, et ce, à l'emplacement même de l'ancienne plage du lac Chapleau.

Il s'agira d'une plage familiale, entourée d'une clôture et dont les heures d'ouverture seront en regard des besoins de la famille (ouverture à 10 h et fermeture à 17 h). Nous comptons sur votre collaboration en matière de réglementation et du respect des heures d'ouverture.

Travaux de voirie

Le directeur de la voirie, Simon Prévost, m'informe que le nettoyage printanier du village est pratiquement terminé. Bravo Simon!

Le petit musée

Je tiens à vous rappeler que « le magasin général » est le thème de la nouvelle exposition du Petit Musée de La Minerve. Encore une foi, vous serez estomaqué par la qualité de cette exposition. Soyez au rendez-vous!

Preuve de la qualité de nos institutions minervoises, les représentants de la municipalité d'Amherst, désireux d'implanter un Musée au sein de leur communauté, ont demandé à voir nos installations, notamment, dans le but de s'en inspirer. De plus, le 4 mai dernier, ceux-ci ne tarissaient pas d'éloges lors de la visite de notre bibliothèque. Même situation pour les représentants de la municipalité de la Macaza, lesquels désirent également visiter notre bibliothèque ainsi que le Musée. De quoi être fier, n'est-ce pas?

Délinquance & utilisation des chemins publics par les 4 roues

En collaboration avec le CLUB QUAD IROQUOIS, la municipalité a permis la circulation des 4 roues sur plusieurs chemins publics.

Depuis pratiquement un an, nous recevons de plus en plus de plaintes en regard des excès de vitesse et du bruit causés par certains utilisateurs de 4 roues, mettant ainsi en jeu la quiétude et la sécurité des gens de chez nous. Si cette situation perdure, nous devrons revoir notre politique et possiblement abolir tout droit de passage sur les chemins publics. Votre collaboration à cet effet est requise.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2018

Lors de cette séance, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement numéro 662-1 relatif à l'établissement des procédures de gestion de la bibliothèque municipale de La Minerve;
- Règlement numéro 663 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations.

Les embauches suivantes concernant différents services ont été confirmées :

Service des travaux publics (postes saisonniers)

- Monsieur Jordan Durand Sauriol à titre d'étudiant à la voirie;
- Monsieur Victor Boyer à titre d'étudiant à la voirie.

Camp de jour (postes saisonniers)

- Madame Emma Bruneau Darmana à titre de coordonnatrice;
- Madame Léa Séguin à titre de monitrice;
- Madame Kim Brousseau à titre de monitrice.

Le conseil municipal a résolu d'accepter le projet de règlement numéro 664 relatif à la collecte et le transport des matières résiduelles.

Cinq demandes de dérogation mineure ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure visant la conversion d'un balcon existant en une véranda empiétant dans la bande de protection riveraine. La propriété visée est située au 301, chemin Isaac-Grégoire Sud.
- D'accepter la demande de dérogation mineure visant la construction d'un garage à ± 2,5 m de la ligne avant. La propriété visée est située au 283, ch. Isaac-Grégoire Sud.
- De refuser la demande de dérogation mineure visant la construction d'un abri à bois dans la bande de protection riveraine à ± 5,5 mètres de la ligne des hautes eaux. La propriété visée est située au 309, ch. Isaac-Grégoire Sud.
- En premier lieu, d'accepter, sous certaines conditions, la demande de dérogation mineure visant le remplacement d'un muret dans le littoral. En second lieu, de refuser la mise en place de marches de granite dans la bande de protection riveraine, mais de permettre l'installation d'un escalier et d'une passerelle en bois dans les premiers 5 mètres à partir de la ligne des hautes eaux. La propriété visée est située au 87, ch. Daigneault Sud.
- D'accepter la demande de dérogation mineure visant le morcellement du terrain en trois emplacements distincts, selon l'option trois des plans préparés par Daniel Robidoux, arpenteur. La propriété visée est située au 171, ch. Isaac-Grégoire Sud.

Une aide financière de l'ordre de 4 000 $ a été accordée, sous certaines conditions, au Bistro-Grill l'Entrecôte dans le cadre du Programme d'aide d'embellissement des façades commerciales dans le noyau villageois.

Un mandat a été octroyé à la firme N. Sigouin Infra-conseils pour la réfection de trottoirs et de pavage sur les chemins des Pionniers et des Fondateurs pour un montant de 9 775 $ plus les taxes applicables.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018

Lors de cette séance, trois demandes de dérogation mineure et trois demandes d'approbation de PIIA ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure visant la reconstruction d'une résidence à un minimum de 16 m et l'implantation du coin nord-est du garage à un minimum de 13,5 m de la ligne des hautes eaux et à un minimum de 10 m du ruisseau intermittent. D'accepter la construction d'un garage de 79,2 m2 attaché à la résidence. D'exiger que les installations sanitaires soient conformes aux nouvelles normes édictées par le règlement provincial sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées. La propriété visée est située au 174, chemin Després.
- D'accepter la demande de dérogation mineure concernant la construction d'une enseigne d'une superficie totale de 3,93 m2. D'autoriser la demande d'approbation d'un PIIA concernant la construction d'une enseigne commerciale sous la bannière « Marché tradition » et « SAQ ». La propriété visée est située au 124, chemin des Fondateurs.
- D'autoriser la demande d'approbation d'un PIIA concernant la construction de garde-corps sur la terrasse avant et arrière de la résidence ainsi que la rénovation d'une galerie existante en cour arrière. La propriété visée est située au 54, chemin des Fondateurs.
- D'autoriser la demande de dérogation mineure concernant l'implantation du bâtiment principal déjà construit à 11,46 mètres de la ligne avant, à 12,67 mètres de la ligne des hautes eaux, à 2,36 mètres et 4,03 mètres des lignes latérales droites et à 5,29 mètres de la ligne latérale gauche. La propriété visée est située au 27, chemin de l'Avocat.
- D'autoriser la demande d'approbation d'un PIIA en modifiant le muret de tôle par un muret de bois et de le teindre de couleur foncée. La propriété visée est située au 181, chemin des Fondateurs.

Le conseil a autorisé la direction générale à acheter une embarcation pour un montant n'excédant pas 10 000 $. Une affectation au surplus accumulé en défraiera les coûts. Cette embarcation servira, entre autres, à la vérification des bandes riveraines et à la patrouille des plans d'eau.

Compte tenu des demandes répétées des contribuables afin que la Municipalité se dote d'une plage municipale, le conseil a autorisé un montant, n'excédant pas 12 000 $, pour l'aménagement d'une plage municipale ainsi que pour de l'équipement de sauvetage nécessaire à la sécurité des baigneurs. Une affectation au surplus accumulé en défraiera les coûts.

L'embauche de deux patrouilleurs pour la saison estivale 2018, a été autorisée, et ce, afin de favoriser le respect de différents règlements, dont le stationnement, la conservation des lacs de La Minerve, etc.

RÈGLEMENT SUR LE BRÛLAGE

La Minerve

Un permis est obligatoire

Sur tout le territoire de la Municipalité, toute personne qui désire faire un feu extérieur doit au préalable obtenir un permis de brûlage. Il n'est cependant pas requis d'obtenir un permis pour un feu d'ambiance. Un seul feu est autorisé par terrain. Le permis est émis gratuitement et il est valide jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Types de feu

- Feu de végétaux : Feu pour éliminer les matières végétales et les matières ligneuses naturelles sur son terrain, telles que les feuilles mortes, le foin sec, l'herbe, les broussailles, les branchages, les arbres, etc.
- Feu d'ambiance (feu de camp) : Feu de camp pour éloigner les moustiques ou pour égayer un pique-nique ou une fête champêtre.
- Feux de joie : Feu effectué à l'occasion de fêtes sociales, comme celui de la Fête nationale ou autres.

Pour des détails concernant le feu d'envergure et industriel, veuillez communiquer avec la Municipalité.

Espaces autorisés (feu de végétaux et d'ambiance)

- Un foyer extérieur spécialement conçu à cet effet ayant une cheminée et un pare-étincelles ;
- Un contenant incombustible ;
- Un foyer en pierre ou brique avec un pare-étincelles ;
- Un trou creusé dans le sol ayant une profondeur minimum de quinze (15) centimètres, de plus il doit être encerclé par des pierres ou des briques d'au moins quinze (15) centimètres de hauteur.

Dimensions

- La dimension du site pour le feu de végétaux et d'ambiance ne peut dépasser 1 mètre par 1 mètre; 3 mètres par 3 mètres pour le feu de joie;
- La hauteur maximale du feu de végétaux et d'ambiance ne peut dépasser 1 mètre; 3 mètres pour le feu de joie.

Sécurité

- Avoir au moins une personne majeure responsable sur les lieux;
- Avoir des facilités d'extinction du feu à tout instant.

Indice de danger incendie

La personne responsable du feu doit en tout temps vérifier, avant de procéder au brûlage, que le danger d'incendie soit bas (blanc) ou modéré (vert) ou élevé (jaune), et ce, auprès de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU). Si le danger d'incendie indiqué par la SOPFEU est extrême (rouge), tout feu est interdit sur le territoire de la Municipalité.

Combustibles interdits

- déchets;
- matériaux de construction;
- biens meubles;
- bois traité;
- pneus ou autres matières à base de caoutchouc;
- produits dangereux ou polluants;
- tout autre produit dont la combustion est prohibée par les lois et règlements en vigueur.

Dans le périmètre urbain de la Municipalité, toute personne désirant effectuer un feu de végétaux ou un feu d'ambiance devra obligatoirement le faire dans un foyer extérieur spécialement conçu à cet effet ayant un pare-étincelles.

Pour plus de détails concernant le règlement sur le brûlage, veuillez communiquer avec la municipalité.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Mois	Date	Heure	Activité	Organisme	Lieu
06	2, 9, 16, 23, 30	9 h à 11 h	Pickleball		Terrain de tennis
06	4, 6, 11, 13, 18, 20, 25, 27	15 h à 17 h	Pickleball		Terrain de tennis
06	4	19 h	Assemblée municipale	Municipalité de La Minerve	Centre communautaire
06	5, 7, 12, 14, 19, 21, 26, 28	18 h 30 à 20 h 30	Pickleball		Terrain de tennis
06	7, 14, 21	13 h 30	Scrabble	Club mine de rien	Centre communautaire
06	09	18 h 30	Souper soirée pasta	Association du lac Chapleau	Centre communautaire
06	16	6 h à 18 h	Tournoi de pêche (lacs Désert, Chapleau, Castor, La Minerve, Lesage)	Association chasse et pêche	Centre communautaire (inscription et remise de prix)
06	24	9 h à 16 h	Exposition véhicules antiques	Les Nostalgiques	Terrain de balle

HORAIRE ACCUEIL TOURISTIQUE

MODIFIÉ

La Minerve

111, chemin des Fondateurs
La Minerve, Qc J0T 1S0

du 11 mai au 17 juin 2018
- lundi au jeudi, de 7 h à 10 h et de13 h à 18 h
- vendredi de 7 h à 21 h
- samedi, dimanche et jours fériés, de 7 h à 18 h

du 18 juin au 3 septembre 2018
- tous les jours, de 7 h à 18 h (vendredi jusqu'à 21 h)

RÉSEAU Sépaq

HORAIRE

Lundi : ..... fermée
Mardi : ..... 10h à 12h & 13h à 17h
Mercredi : .... fermée
Jeudi : ..... 10h à 12h & 13h à 17h
Vendredi : .... 10h à 12h & 13h à 19h
Samedi : ..... 10h à 14h

Bibliothèque de La Minerve

La Minerve

ATTENTION

À compter du 1er juin 2018 ,
il n'y aura plus de prêts possibles à la bibliothèque
si vous n'avez pas votre carte de biblio avec vous.

Achat de livres avril 2018

NOUVEAUTÉS

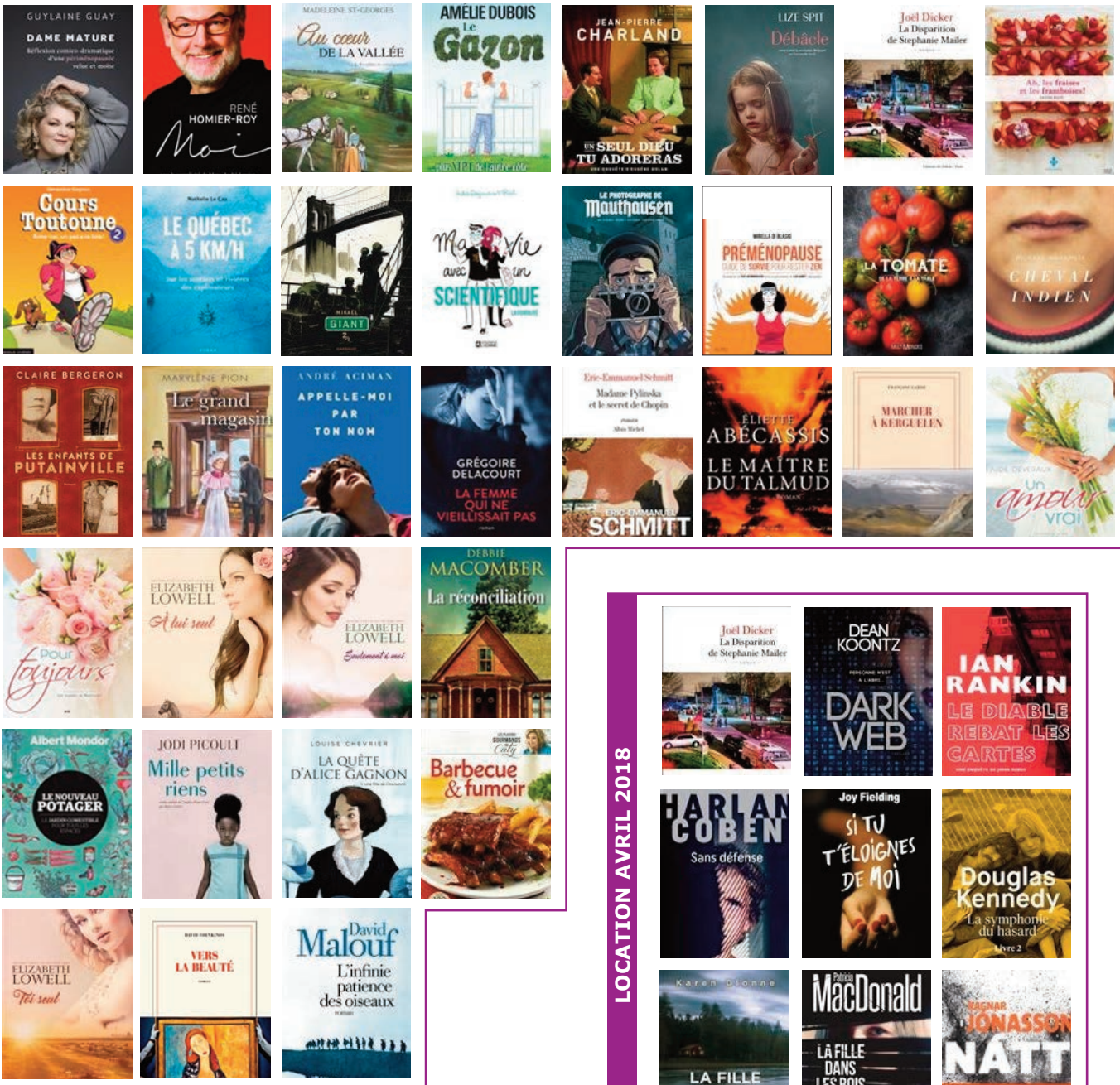

LOCATION AVRIL 2018

VISITES DE PRÉVENTION RÉSIDENTIELLE 2018

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

La Régie incendie Nord Ouest Laurentides qui assure la protection contre les incendies sur le territoire des 8 municipalités suivantes: La Minerve, La Conception, Amherst, Huberdeau, Arundel, Montcalm, Saint-Faustin-Lac-Carré et Lac Supérieur tient à informer les citoyens concernés qu'entre le 15 mai et le 15 octobre 2018, une équipe spécialisée de pompiers - inspecteurs de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides visiterons plusieurs résidences des municipalités desservies pour effectuer de la prévention incendie résidentielle.

Lors de ces visites de prévention, les inspecteurs vérifieront principalement les avertisseurs de fumée, mais également les avertisseurs de monoxyde de carbone le cas échéant, les extincteurs et autres éléments spécifiquement reliés à la prévention des incendies à la maison; l'objectif étant d'augmenter la sécurité incendie et répondre aux questions des citoyens visités.

Assurez-vous d'avoir un avertisseur de fumée fonctionnel à tous les étages. Si votre maison abrite un garage ou un appareil de combustion, vous devez également vous équiper d'un ou de plusieurs avertisseurs de monoxyde de carbone.

Les visites seront effectuées entre 8H00 et 19H00 dans le respect de la réglementation en vigueur tel que le :

Règlement 008-2017 Règlement en sécurité incendie de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides

ARTICLE 8 – BÂTIMENT, VISITE ET INSPECTION DES LIEUX

8.1 Visite et inspection des lieux

8.1.1 Le directeur ou son représentant a le droit d'inspecter tout bâtiment et terrain, pour visite, vérification ou inspection de prévention d'incendie, tous les jours entre 8 heures et 19 heures.

Pour des informations supplémentaires, veuillez communiquer avec la Division Prévention aux coordonnées ci-dessous.

Au plaisir de vous rencontrer !

Un message de :

Division Prévention
Régie incendie Nord Ouest Laurentides

737 chemin de la Pisciculture, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec), J0T 2G0
Tél. : 819-717-4320 Fax : 819-717-4327 Courriel : info@rinol.quebec

INTERNET HAUTE VITESSE SUR FIBRE OPTIQUE
LA MINERVE ET LE SECTEUR LAC LABELLE
Projet en cours de réalisation

Évolution des travaux

La firme Xit télécom maintient le cap sur la réalisation de notre première priorité, le raccordement de la tête de réseau à notre fournisseur DERYtelecom de Labelle. À cet effet, le dépôt des plans et devis pour l'obtention des permis est imminent.

Secteurs de desserte

En réponse à plusieurs questions – La municipalité de La Minerve est subdivisée en 8 secteurs de desserte aux fins d'élaboration des plans et devis. Les demandes de permis seront faites en succession par secteurs pour éviter qu'une zone problématique ne retarde tout le projet. La cédule de construction sera donc en fonction des permis accordés et plusieurs équipes s'activeront en parallèle. Selon l'échéancier actuel, la construction de l'ensemble du réseau devrait être complétée en septembre 2019. Le branchement des abonnés se fera au fil de la construction.

Inscription à notre base de données

L'enregistrement dans notre base de données des clients potentiels intéressés à recevoir plus d'information au fil du déroulement de la construction se poursuit. À date, plus de 280 résidents de la municipalité de La Minerve se sont inscrits.

Au bon moment, nous vous ferons parvenir la documentation pertinente pour votre prise de décision pour l'adhésion aux services **INTERNET**, **TV HD** et **TÉLÉPHONIE IP**.

Pour vous inscrire **(sans aucune obligation de votre part),** vous n'avez qu'à compléter et retourner l'information suivante à mon adresse courriel :

NOM :
ADRESSE (à La Minerve ou le secteur du lac Labelle) :
TÉLÉPHONE :
COURRIEL :
Voulez-vous être informé sur l'évolution du projet?
(oui ou non) :

Claude Proulx
Directeur général
Association pour la télédistribution & radio La Minerve inc. (APTR)
claudemonique@expresso.qc.ca

La Minerve

Le service de l'urbanisme
et de l'environnement est heureux de
vous recevoir à nos bureaux,

du lundi au vendredi,
de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Afin de vous assurer de la disponibilité
des officiers municipaux ainsi que pour
recevoir un service de qualité,
il est préférable de prendre rendez-vous
avec notre équipe par courriel ou
par téléphone.

Service de l'urbanisme
Municipalité de La Minerve
6, rue Mailloux La Minerve (QC) J0T 1S0

Tél. : (819) 681-3380, poste 5506

Téléc. : (819) 274-2031

Courriel :
urbanisme@municipalite.laminerve.qc.ca

9e ÉDITION DE LA RANDONNÉE CARBONE ZÉRO

Randonnée pendant laquelle tous les quadistes participants auront l'occasion de planter des pousses d'arbres, à un endroit prédéterminé, pour contrer les gaz à effets de serre. Les arbres sont gracieusement offerts par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les clubs 4-H du Québec et le Club Quad Iroquois.

Date : 19 mai 2018 **Heure :** 10h
Lieu : Départ du stationnement de la gare de Labelle.
Coût: Activité gratuite mais inscription préalable auprès du CQI, si possible

** Carte de membre de la FQCQ requise*
Apportez vos pelles ainsi que votre lunch pour le dîner au refuge.
Surveillez notre site Internet www.clubquadiroquois.com et notre page facebook **www.facebook.com/clubquadiroquois** pour plus de détails. Pour info 819-686-1414

HORAIRE PICKLEBALL
TERRAIN DE TENNIS
À PARTIR DU MOIS DE MAI 2018, POUR TOUT L'ÉTÉ

PLAGE HORAIRE RÉSERVÉE POUR LE PICKLEBALL

LES LUNDIS ET LES MERCREDIS : DE 15 H À 17 H
(AUX NOUVEAUX PARTICULIÈREMENT)

LES MARDIS ET LES JEUDIS :
DE 18 H 30 À 20 H 30

LES SAMEDIS : DE 9 H À 11 H

INSCRIVEZ-VOUS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK
POUR NOUS SUIVRE : **PICKLEBALL DE LA ROUGE**

DENISE BONNEVILLE 819-274-1455,
ANDRÉE BOULANGER 819-274-3094
OU LYNE GIRARD 514-441-3712

Activités 2018
ASSOCIATION DU LAC À LA TRUITE

Terrain des loisirs de La Minerve
Pétanque tous les mardis du 6 juin à la fin septembre
Bienvenue à tous!

Lac à la Truite La Minerve
Assemblée annuelle
au centre communautaire de La Minerve
le 20 mai 2018 à 10 h

Épluchette de blé d'Inde
samedi 1er septembre 2018

Amateurs de pétanque
terrain des loisirs de la chapelle
tous les mercredis à 14 h du 4 juillet à la fin de septembre

Pour info Gisèle St-Amour: 819-274-2379

ÉCOLE LA RELÈVE

MAISON DES JEUNES DE LA MINERVE

ÉMILIE TREMBLAY - Intervenante psychosociale

Bonjour La Minerve,
Nous avons maintenant terminé l'écriture de notre scénario! Je suis impressionnée, les jeunes ont su composer une histoire touchante et pleine d'originalité. Je suis tellement fière d'eux. Nous commençons donc à répéter pour être fin prêts à vous présenter notre spectacle dans toute sa grandeur. Nous avons dû repousser la date. Le spectacle ne vous sera donc pas présenté le 8 juin, mais plutôt le 21 juin.

Suivons la troupe de théâtre d'Émilie...

COALITION MINERVE

RASSEMBLEMENT CITOYEN CONCERNÉ PAR LES IMPACTS DES COUPES FORESTIÈRES

Un rassemblement citoyen concerné par les impacts des coupes forestières

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur le site

www.municipalite.laminerve.qc.ca

Abonnez-vous au bulletin électronique!

C'est simple... Allez sur le site, sur la page d'accueil en bas à droite, entrez votre courriel et pesez sur soumettre...

www.municipalite.laminerve.qc.ca

La Minerve

TOURNOI BALLE MOLLE

Pour plus d'info, visitez notre site web:

www.municipalite.laminerve.qc.ca

PROGRAMMATION ESTIVALE LOISIRS ET CULTURE

MAI		OUVERTURE DE L'EXPOSITION **LE MAGASIN GÉNÉRAL** AU PETIT MUSÉE
	19	CONCERT **LE BON, LA BRUTE ET LES TRUANDS** À LA CHAPELLE DU LAC CASTOR
JUIN	9	POUR LES ENFANTS, **FÊTE DE LA PÊCHE** AU LAC CHAPLEAU
	16	**TOURNOI DE PÊCHE** SUR PLUSIEURS LACS - CLUB DE CHASSE ET PÊCHE
	21	PIÈCE DE THÉÂTRE, **LA TROUPE D'ÉMILIE** À L'ÉGLISE DE LA MINERVE
	24	LES NOSTALGIQUES **EXPOSITION DE VOITURES ANCIENNES** PLACE DES LOISIRS
JUILLET	14	SYMPOSIUM ET SALON DES AUTEURS, **BIBLIO EN ART** À LA BIBLIOTHÈQUE
	21	**SALON DES ARTISANS** AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
BINGO TOUS LES MERCREDIS 4-11-18-25 juillet 1-8-15 août	21	**LES VIEUX CRISS** EN CONCERT À L'ÉGLISE DE LA MINERVE
	25	**RALLYE LIVRES** SUR LE SENTIER PÉDESTRE TOUR DU VILLAGE
	28	**LA VENTE DE GARAGE & MINERVE EN ART** À L'ÉGLISE DE LA MINERVE
AOÛT	4	**TOURNOI DE BALLE MOLLE** À LA PLACE DES LOISIRS DE LA MINERVE
	11	**LE QUATUOR ANDARA** EN CONCERT À L'ÉGLISE DE LA MINERVE
SEPTEMBRE	15	**LE BAL DU PETIT MUSÉE** ET LE BIG BAND CLUB AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
	22	**LE RALLYE AUTOMOBILE ANNUEL** DE LA MAISON DES JEUNES
	29	**LA JOURNÉE DE LA CULTURE** AU CENTRE DU VILLAGE
	29	**QUÉBEC MUSE** EN CONCERT À L'ÉGLISE DE LA MINERVE

Pour tous les détails, visitez: www.municipalite.laminerve.qc.ca

La Minerve

NOUS ALLONS BÂTIR UNE POLITIQUE CULTURELLE...

Si vous êtes intéressés à participer et à travailler sur l'élaboration de ce projet, veuillez me faire parvenir vos coordonnées par courriel à ldurand@municipalite.laminerve.qc.ca
Première rencontre reportée en septembre.